



# ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

permis de conduire

Question écrite n° 47011

## Texte de la question

M. Georges Fenech appelle l'attention de M. le ministre de l'équipement, des transports, de l'aménagement du territoire, du tourisme et de la mer sur le fléau que constitue le nombre de victimes, sur les routes, mineurs et jeunes majeurs. Le législateur, dans sa loi du 9 mars 2004, a aggravé les infractions de conduite sans permis et défaut d'assurance en les qualifiant de délits. De même, dans le cadre de la lutte contre l'insécurité routière, le Gouvernement a annoncé, le 15 mars 2004, des mesures d'aide à la préparation du permis de conduire en direction des jeunes en difficulté par un financement de l'État et un accompagnement associatif. C'est pourquoi il lui demande de lui préciser les modalités et les délais de mise en oeuvre de cet important dispositif.

## Texte de la réponse

La surreprésentation des jeunes de quinze à vingt-quatre ans dans les accidents (26 % de tués alors qu'ils ne représentent que 13 % de la population) est inacceptable. Parmi eux, les conducteurs novices sont particulièrement touchés par les accidents de la route. Les pouvoirs publics ont le devoir de protéger les jeunes du risque routier, comme il est également de leur responsabilité de les aider à accéder au permis de conduire, afin de leur donner toutes les chances d'obtenir ce passeport essentiel de mobilité et d'insertion professionnelle. De nombreuses initiatives locales existent en matière d'aides au permis, à l'initiative des collectivités territoriales ou de certaines associations qui oeuvrent dans le domaine de l'insertion. Souvent intégrées au sein d'une démarche globale d'intégration professionnelle et sociale, ces actions sont importantes et peuvent servir d'exemple, mais elles doivent être menées désormais sur une plus grande échelle pour concerner plus de jeunes chaque année. La richesse du sujet et la nécessité pour le Gouvernement d'être pleinement informé sur les conséquences de ses choix éventuels, ont conduit le Premier ministre à proposer la désignation d'un parlementaire afin de mener une mission d'étude sur les différentes questions soulevées. M. Jean-Michel Bertrand, député de l'Ain et maire de Bourg-en-Bresse, a été désigné pour cette tâche.

## Données clés

**Auteur :** [M. Georges Fenech](#)

**Circonscription :** Rhône (11<sup>e</sup> circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 47011

**Rubrique :** Sécurité routière

**Ministère interrogé :** équipement

**Ministère attributaire :** équipement

## Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 21 septembre 2004, page 7239

**Réponse publiée le :** 14 décembre 2004, page 10029